



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 107/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 novembre 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCIILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. Julien PIEDPREMIER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Était absente : Mme Véronique CHARTIER.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

URBANISME

EPF Auvergne – Complément à la délibération n° 110/2024 – Rachat de parcelles à l'EPF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 110/2024 en date du 7 novembre 2024, le Conseil municipal de la Commune de Volvic a accepté le rachat par acte administratif de parcelles cadastrées à l'EPF Auvergne et a désigné Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, comme signataire de l'acte.

Or, et ce, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales : "(...) Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination."

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Madame la première adjointe comme signataire de l'acte.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.12.2025

Publié ou notifié
le : 04.12.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

